

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Arrêté du 20 août 2007 portant désignation du préfet coordonnateur pour la proposition de site d'importance communautaire « Sites chiroptères du Vexin français »

NOR : DEVN0756128A

Le Premier ministre,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu la notification à la Commission européenne de la proposition de site d'importance communautaire « Sites chiroptères du Vexin français » (FR 1102015) en date du 21 avril 2006,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le préfet du Val-d'Oise est désigné préfet coordonnateur pour la proposition de site d'importance communautaire « Sites chiroptères du Vexin français » (FR 1102015) dans les départements suivants :

Val-d'Oise ;

Yvelines.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 2007.

Pour le Premier ministre et par délégation :  
Par empêchement du secrétaire général  
du Gouvernement :

*Le directeur au secrétariat général  
du Gouvernement,  
J.-H. STAHL*